

Convention Métropolitaine pour le Climat

Présentation de l'Avis citoyen



MÉTROPOLE

GRAND LYON

Sommaire

- 4 Organisation d'une convention citoyenne par la Métropole de Lyon**
- 8 Les grandes étapes de la réflexion citoyenne**
- 10 L'avis citoyen : messages-clés et grands axes identifiés**
- 12 Les grandes priorités d'adaptation définies par la Convention**
- 18 Points de débat et de dissensus entre les membres**

Édito



© Métropole de Lyon - Renaud Alouche

Bruno Bernard

Président de la Métropole de Lyon

« La clôture des travaux de la Convention Métropolitaine pour le Climat marque un moment important pour notre territoire et pour notre engagement collectif face à l'urgence climatique. Celle-ci s'est déroulée au cours de l'année 2024, année désormais considérée comme l'année la plus chaude enregistrée.

Je tiens à remercier chaleureusement ses 105 membres qui ont exploré, débattu, et proposé des pistes pour un avenir plus adapté et solidaire.

À l'heure, où les collectivités font face à l'augmentation des risques et aléas climatiques d'une part et des restrictions budgétaires d'autre part, il est impératif de faire preuve de créativité et de solidarité pour répondre aux besoins du territoire.

Avec la publication de son « Avis citoyen », débute une nouvelle phase dans ce processus qui est une première pour le territoire mais également en France. L'instruction par nos élus et services doit nous permettre d'imaginer, sur la base des priorités, des alertes et des points de dissensus de la Convention, où et comment ajuster le curseur de l'action publique, comment l'articuler avec celle des autres acteurs du territoire, habitants, communes, acteurs privés et État.

Je fais le souhait que cet Avis nous inspire collectivement et nous pousse à agir face au défi immense de l'adaptation. »

Organisation d'une convention citoyenne par la Métropole de Lyon

1. POURQUOI UNE CONVENTION SUR L'ADAPTATION AU CLIMAT ?

Le changement climatique est une réalité tangible qui impacte déjà le quotidien des habitants de la Métropole de Lyon. Parmi ses effets les plus marquants, l'augmentation des températures et la multiplication des vagues de chaleur représentent un défi majeur pour l'ensemble du territoire. **En 2023, 800 décès ont été enregistrés en région Auvergne-Rhône-Alpes** en raison des fortes chaleurs, illustrant **les conséquences directes de ces épisodes climatiques extrêmes sur la santé publique**.

Les études scientifiques indiquent que ces phénomènes deviendront de plus en plus fréquents et intenses. À l'horizon 2100, les scénarios les plus pessimistes prévoient des températures record pouvant atteindre 46°C à Lyon, ainsi que des nuits tropicales dépassant les 20°C durant près de trois mois par an, soit quasiment tout l'été. Si des actions sont engagées pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, l'adaptation à ces nouvelles conditions climatiques est une nécessité incontournable. Face à ces enjeux, la Métropole de Lyon a choisi d'impliquer directement les citoyens dans la réflexion, en organisant une **Convention Métropolitaine pour le Climat**.

Première en France, cette initiative vise à intégrer la perspective des habitants dans la définition des priorités d'adaptation à la chaleur. Organisée par la Métropole de Lyon, elle se veut un instrument au service de tous les acteurs du territoire.

2. UN MANDAT CLAIR POUR UNE RÉFLEXION COLLECTIVE

Les citoyens de la Convention ont été invités à répondre à une question centrale :

« Quelles doivent être les priorités pour guider l'adaptation de notre territoire à la chaleur ? »

L'objectif était de définir une vision commune et d'identifier des axes d'action prioritaires pour permettre à la Métropole de mieux anticiper et gérer les impacts de la chaleur sur le territoire.

3. UNE COMPOSITION REPRÉSENTATIVE DU TERRITOIRE

La composition de la Convention citoyenne a permis de constituer un panel assez **fidèle à la photographie socio-démographique** du territoire, tel qu'établi par les données de l'Insee. Avec 105 Grands Lyonnais et Grandes Lyonnaises sélectionnés aléatoirement, la Convention a réuni une diversité de profils représentatifs en termes de genres, âges, territoires, catégories socio-professionnelles et niveaux de diplôme. D'autres critères, tels que la composition familiale, le type d'habitat et les orientations politiques, ont également été pris en compte pour garantir une approche **la plus proche possible de la réalité métropolitaine**. Le recrutement, mené par un institut indépendant, Avenir Focus, a ainsi assuré un échantillon reflétant la diversité de la population de la Métropole de Lyon. Cette diversité a permis de croiser des regards complémentaires et d'assurer une réflexion équilibrée sur les solutions à mettre en œuvre.

Une Convention Métropolitaine qui nous ressemble !

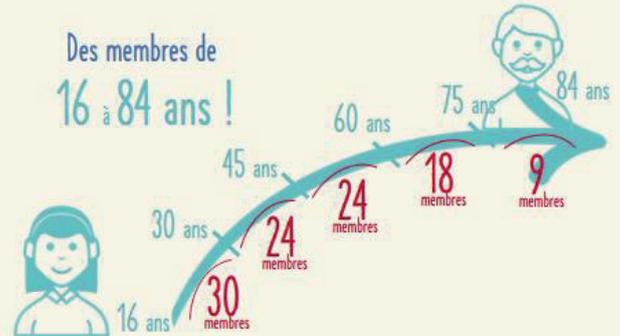
105 membres



60 44 1

femmes hommes personne non binaire

Des membres de **16 à 84 ans !**



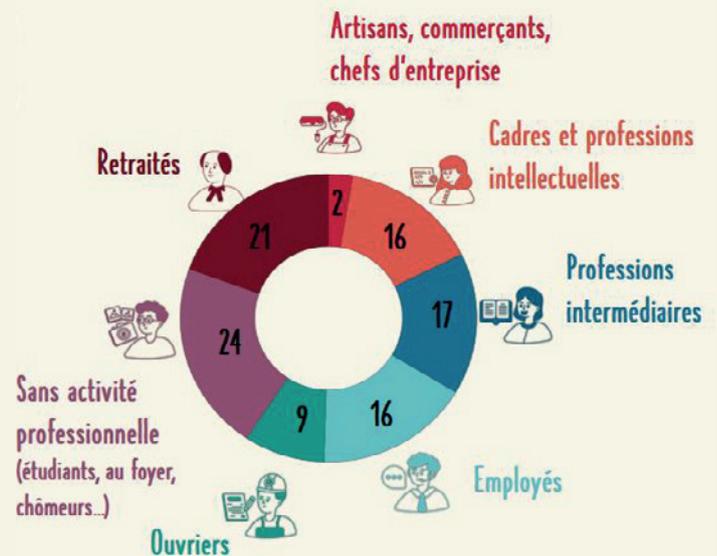
La démographie des territoires prise en compte

1/5 vivent en maison individuelle



Des niveaux de diplômes et des classes socioprofessionnelles variés

Niveau CAP / BEP ou moins	40 membres
Niveau Bac à Bac +2	34 membres
Niveau Bac +3 et plus	31 membres



Et une diversité de situations également intégrées **16** bénéficiaires de minima sociaux

9 familles monoparentales

12 habitants de quartiers populaires

4. DES CONDITIONS OPTIMALES POUR UNE PARTICIPATION DE TOUS

Afin de garantir une représentation fidèle de la diversité du territoire et de permettre à chacun de s'exprimer librement, la Métropole de Lyon a mis en place des conditions adaptées pour faciliter la participation des membres de la Convention :

- **Une indemnisation** a été prévue pour reconnaître l'engagement des citoyens et valoriser leur contribution au débat public (150 euros par session soient 750 euros au total par membre).
- **Une prise en charge logistique** a permis de lever certains freins matériels : restauration offerte durant les sessions, remboursement des frais de transport et mise en place d'un service de garde d'enfants pour les parents participants.

- **Des formats de travail inclusifs** ont été conçus pour favoriser l'expression de tous : groupes de discussion, interventions d'experts accessibles, visites de terrain, outils interactifs...
- Un accompagnement par des équipes d'animation professionnelle (Missions Publiques et Planète Citoyenne), ainsi que par la Direction de la Participation et du Débat Public de la Métropole, a permis d'assurer des échanges constructifs et un cadre de travail structuré.

→ **Ces dispositifs ont été pensés pour garantir une participation active et équilibrée, en s'assurant que chaque voix puisse être entendue, quelles que soient les contraintes personnelles ou professionnelles des participants.**



© Métropole de Lyon / Anais MERCEY

5. LA REDEVABILITÉ DE LA MÉTROPOLE

La Convention métropolitaine pour le climat a remis son Avis citoyen au Président de la Métropole au terme de ses travaux. L'avis est en cours d'instruction par les élus et services de la Métropole avec l'appui des 12 porte-paroles désignés par la Convention.

L'adaptation à la chaleur étant un enjeu transversal, l'avis citoyen vient interroger et nourrir plusieurs dispositifs et stratégies métropolitaines notamment :

- **Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) :** feuille de route de la Métropole en matière de transition climatique.
- **Les politiques d'urbanisme et d'aménagement :** intégration des priorités citoyennes dans la planification urbaine et les projets d'infrastructure.
- **Les actions en faveur de la transition énergétique et de la rénovation du bâti :** adaptation des dispositifs de soutien pour mieux prendre en compte le confort d'été.

- **Les stratégies de solidarité et de santé publique :** renforcement des mesures de protection des populations vulnérables en période de forte chaleur.

L'avis citoyen guidera en particulier l'écriture du nouveau Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) qui fera l'objet d'un grand évènement public le 20 mai 2025 auquel seront associés l'ensemble des habitants, communes et acteurs du territoire qui ont participé à la concertation entamée en février 2024.

Les 105 membres de la Convention seront conviés à **une session de rendu-compte au printemps** afin que l'exécutif métropolitain apporte une réponse officielle précisant les propositions qui seront mises en œuvre ou expérimentées, celles nécessitant des études et celles écartées avec justification.

Le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des engagements climatiques du territoire en matière d'atténuation et d'adaptation fera alors l'objet d'annonces.



Les grandes étapes de la réflexion citoyenne



Olivier GUERRIN

Philippe Guelpa-Bonaro

Vice-Président Climat, énergie et réduction de la publicité

« Dans le cadre de la révision du plan climat, la Métropole a fait le pari de l'intelligence collective et de l'écoute. Après les communes et les acteurs du territoire, ce sont les habitants qui ont répondu présents. La Convention est la pièce finale du puzzle d'élaboration de la nouvelle stratégie climatique de notre territoire pour gérer l'inévitable et éviter l'ingérable. »

Un processus en cinq sessions pour construire une vision collective

Entre **septembre 2024 et janvier 2025**, les 105 membres de la Convention Métropolitaine pour le Climat ont suivi un parcours en **cinq sessions** afin d'explorer, comprendre et définir les priorités d'adaptation à la chaleur. Ce processus, rythmé par des échanges avec des experts et des visites de terrain, a permis d'aboutir à des recommandations concrètes et argumentées.

Session 1 (13-14 septembre 2024) Se connaître et prendre conscience des enjeux climatiques

Objectif : Comprendre les causes et les effets du changement climatique, notamment la chaleur.

- Présentation des objectifs et du mandat de la Convention.
- Introduction aux notions de changement climatique, limites planétaires et trajectoire de réchauffement global.
- Partage des expériences personnelles face à la chaleur.
- Identification des premières préoccupations liées à l'évolution des modes de vie.

Parmi les intervenants : Bruno Bernard (Président de la Métropole), Daniel Gilbert (Professeur en écologie), Noémie Paté (Sociologue), Cécile Philibert (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Auvergne-Rhône-Alpes)

Session 2 (11-12 octobre 2024) Comprendre les enjeux d'adaptation

Objectif : Identifier les vulnérabilités spécifiques du territoire face à la chaleur et esquisser des premières pistes d'adaptation.

- Travail en sous-groupes sur le diagnostic des impacts de la chaleur.
- Réflexion sur les valeurs et principes qui doivent guider l'adaptation.
- Création de récits prospectifs imaginant de nouveaux modes de vie adaptés au climat futur.

Parmi les intervenants : Malou Allagnat (Géographe sociale), Caroline Richemont (Direction de la Prospective et du Débat Public, Métropole de Lyon), Anouk Desouches (Direction Environnement, Ecologie et Energie, Métropole de Lyon), Maeva Pesanti (représentante de l'Assemblée des usagers de l'eau)



© Métropole de Lyon - Nicolas LEDRANC / item

Session 3 (15-16 novembre 2024) Approfondir les enjeux sur le terrain

Objectif : Observer concrètement les impacts de la chaleur dans différents quartiers et rencontrer les acteurs de terrain.

- **Visites de terrain** pour analyser les inégalités face à la chaleur (quartiers populaires, espaces verts, logements...).
- Rencontre avec des acteurs locaux : urbanistes, associations, entreprises, professionnels de santé.
- Diagnostic territorial sensible : comment adapter les infrastructures et renforcer la résilience locale ?

Parmi les intervenants : Une trentaine d'acteurs du territoire dont les Petits Frères des Pauvres, l'Armée du Salut, le Club de foot de Lyon La Duchère, des urbanistes, des promoteurs immobiliers, les hôpitaux, le SDMIS (Service départemental d'incendie et de secours), l'ALEC.

Session 4 (13-14 décembre 2024) Définir les priorités d'une stratégie d'adaptation

Objectif : Consolider un diagnostic partagé et identifier les **axes prioritaires** d'adaptation.

- Débat sur les conditions à réunir pour une adaptation efficace du territoire.
- Travail en sous-groupes thématiques : **solidarités, lieux de vie, activités.**
- Confrontation des propositions avec des experts et élus locaux.

Résultat : Première structuration des **grands axes d'adaptation** en vue de l'élaboration de l'Avis citoyen.

Parmi les intervenants : Julie Roussel (Département Adaptation au Changement Climatique, Ville de Paris), Julie Nardin (Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités), Béatrice Vessiller, (Vice-Présidente, Métropole de Lyon), Séverine Bourgeois (Directrice Centre Est, CEREMA).

Session 5 (17-18 janvier 2025) Finaliser l'avis citoyen et proposer des solutions concrètes

Objectif : Structurer les recommandations finales et imaginer des projets concrets d'adaptation.

- Rédaction et validation de l'Avis citoyen (vote final : 99 voix pour, 1 vote blanc).
- Prototypage de démonstrateurs territoriaux : projets concrets pour illustrer l'adaptation possible du territoire.
- Délibération finale et présentation des messages clés au Président de la Métropole.

Résultat : L'avis citoyen est officiellement adopté et rendu public en février.



L'avis citoyen : messages-clés et grands axes identifiés

L'Avis citoyen de la Convention métropolitaine pour le climat est ici résumé et certains extraits en sont cités, pour prendre connaissance du détail de l'Avis nous vous invitons à le consulter sur le site www.jeparticipe.grandlyon.com

1. UNE PRISE DE CONSCIENCE PROGRESSIVE DES ENJEUX LIÉS À LA CHALEUR

La chaleur a déjà un impact sur la vie quotidienne et ces effets sont appelés à s'intensifier. Cette réalité amène à s'interroger sur les adaptations nécessaires à différents niveaux, qu'il s'agisse des lieux de vie, des activités économiques ou des solidarités. L'identification d'orientations adaptées permet d'anticiper ces évolutions et de rendre le territoire plus résilient.

2. DES ATTENTES VIS-À-VIS DE LA MÉTROPOLE ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE

L'adaptation à la chaleur ne peut reposer uniquement sur des initiatives individuelles. La Métropole et les différents acteurs du territoire ont un rôle important à jouer pour organiser, accompagner et mettre en œuvre des actions adaptées. Cela passe par une meilleure information, une prise en compte des réalités locales et des mesures cohérentes avec les autres politiques publiques.



3. DES PRINCIPES D'ACTION IDENTIFIÉS POUR ORIENTER L'ADAPTATION

- **Prendre en compte les inégalités face à la chaleur** : L'exposition et les capacités d'adaptation varient en fonction des conditions de vie, du logement ou encore de l'activité professionnelle. L'action publique doit veiller à répondre à ces écarts pour éviter d'aggraver les inégalités.
- **S'inscrire dans une vision de long terme** : L'adaptation à la chaleur ne peut être pensée uniquement dans l'urgence ou en réaction aux épisodes extrêmes. Il est nécessaire d'intégrer cet enjeu dans l'aménagement urbain, le bâti et les politiques locales avec une perspective durable.
- **Mieux informer et sensibiliser l'ensemble des acteurs** : Une meilleure connaissance des effets de la chaleur et des moyens d'y faire face est essentielle. Cette information doit être diffusée largement pour permettre à chacun d'adopter les bons réflexes et d'anticiper les évolutions futures.
- **Encourager des solutions adaptées au contexte local** : Certaines réponses techniques, comme la climatisation individuelle, ne peuvent être une solution systématique. D'autres pistes plus collectives et pérennes, telles que la végétalisation, l'aménagement des espaces publics et la rénovation thermique des bâtiments, sont à privilégier.
- **Favoriser la coopération et la coordination des acteurs** : L'adaptation à la chaleur concerne différents niveaux d'action. Renforcer les échanges entre collectivités, entreprises, associations et citoyens permet d'assurer une cohérence et une efficacité dans la mise en place des solutions.

Cet avis citoyen reflète la diversité des points de vue exprimés au sein de la Convention. Il ne propose pas de solutions uniques, mais identifie des priorités et des pistes d'action pour permettre au territoire de mieux faire face aux défis liés à la chaleur dans les années à venir.



Les grandes priorités d'adaptation définies par la Convention



Olivier GUERRIN

Laurence Boffet

Vice-Présidente Participation et initiatives citoyennes

«Organiser la Convention métropolitaine pour le climat était un double défi : c'est à la fois une démarche de participation d'une échelle inédite dans la Métropole et une réflexion prospective innovante sur l'adaptation à la chaleur et ses enjeux sociaux. Ses 105 membres les ont relevés avec brio, en proposant des idées concrètes pour guider l'action publique et privée.»

Après cinq mois de travail, la Convention Métropolitaine pour le Climat a défini neuf grandes priorités pour adapter la Métropole de Lyon aux vagues de chaleur à venir. Ces priorités, qui couvrent des domaines essentiels tels que l'urbanisme, le logement, les services publics et les solidarités, dessinent une feuille de route claire pour anticiper les impacts du changement climatique et renforcer la résilience du territoire.

1. SE DONNER UNE STRATÉGIE ET DÉFINIR LE PARTAGE DES RESPONSABILITÉS POUR GARANTIR UNE FRAICHEUR POUR TOUS

En résumé : «La prise de conscience du risque chaleur sur notre territoire est encore récente et très peu d'acteurs ont engagé des actions pour adapter leur activité à la hauteur de cet enjeu. Il y a un besoin de coordination pour dépasser l'addition d'actions et mieux comprendre les besoins, les prioriser et garantir des conditions de vie décentes à tous, même en cas de canicule. Tout ne doit pas dépendre de l'action publique, les entreprises et les citoyens doivent prendre leur part dans l'action et le financement de l'adaptation. Nous pensons que la Métropole doit jouer un rôle pour que ce sujet soit mieux pris en compte par tous et pour protéger les personnes les plus vulnérables.»

→ **Zoom sur un point de débat :** Quels financements pour cette priorité partagée ? L'idée que l'adaptation est aussi, voire d'abord, une affaire budgétaire est largement partagée. Nous avons exprimé plusieurs approches, parfois contradictoires.

2. COMMUNIQUER, PARTAGER ET TRANSMETTRE UNE CULTURE DE LA CHALEUR

En résumé : «Nous nous rendons compte que nous n'avons pas encore collectivement pris toute la mesure des changements du climat à venir. Le risque chaleur et ses effets sur la santé publique sont encore peu connus, que ce soit par les élus, les acteurs du territoire, la population. Nous demandons qu'une action volontariste soit

menée pour accompagner la société dans son ensemble à apprendre à vivre avec la chaleur. Au niveau de la population notamment, chacune et chacun doit pouvoir comprendre les implications de la chaleur et connaître les « bons gestes » afin d'adapter ses habitudes quotidiennes. Pour les professionnels, il s'agit notamment d'accompagner la montée en compétence dans la prise en compte de la chaleur. La Métropole et les différents acteurs publics ont leur rôle à jouer dans ces actions de prévention auprès des acteurs et de la population du territoire. »

→ **Zoom sur une proposition :** Des campagnes de prévention pourraient, par exemple, être organisées pour faire prendre conscience des enjeux de la chaleur et transmettre les bons gestes à adopter.

3. EN 2050, UN LIEN SOCIAL RENFORCÉ POUR SE PROTÉGER LES UNS LES AUTRES

En résumé : « Face aux crises liées à la chaleur, nous aurons besoin de plus de solidarité. Nous pensons que le lien social est une protection forte. Il se cultive au quotidien et en proximité : attention portée à son voisin et à son quartier, amitiés dans les loisirs, vie associative... Ces liens du quotidien doivent permettre d'entourer davantage les personnes vulnérables en cas de difficultés. Tout ce qui permet de favoriser le lien social et l'entraide citoyenne doit ainsi être encouragé.

Face à l'ampleur des besoins, l'action des acteurs publics et des associations à destination des personnes vulnérables devra également être renforcée. Le bénévolat et l'implication des citoyens, sans être le seul levier, peuvent constituer un renfort intéressant s'ils sont soutenus et organisés. »

→ **Zoom sur une proposition :** Une « réserve citoyenne » pour mobiliser des habitants en cas de crise. Sur le modèle de la réserve des armées, un appel à volontariat pourrait être lancé pour recenser les personnes prêtes à s'engager en période de pics caniculaires.

4. EN 2050, UN CONFORT D'ÉTÉ DANS TOUS LES LOGEMENTS

En résumé : « Bien vivre chez soi est un droit que la chaleur peut empêcher. Nous sommes conscients de l'ampleur du travail à réaliser pour rénover tous les logements qui n'offrent pas des conditions de vie acceptables sous la chaleur. C'est justement pour cela que nous considérons que la politique du logement doit être la priorité et qu'elle doit pleinement prendre en compte le confort thermique, notamment :

- plus aucune construction neuve inadaptée à la chaleur ;
- accélération de la « rénovation globale » des logements en donnant la priorité aux secteurs en surchauffe (îlots de chaleur urbains), par les aides existantes, mais aussi en sensibilisant et accompagnant les acteurs et propriétaires ;
- développement de solutions transitoires en attendant la rénovation de l'ensemble des logements concernés- permettant de limiter les risques de mal-adaptation individuelle »

→ **Zoom sur un point de débat :** Parier sur l'innovation technologique pour améliorer le confort d'été ? Certains membres souhaitent que l'accent soit mis sur les innovations technologiques et leur expérimentation tandis que pour les autres, l'innovation peut aussi être synonyme de surproduction et destruction de ressources précieuses tout en rencontrant parfois un frein économique.

5. EN 2050, DES LIEUX FRAIS À PROXIMITÉ DE CHEZ SOI

En résumé : « Comme la rénovation des logements prendra du temps, nous demandons le développement rapide et une meilleure répartition territoriale de lieux frais en proximité et ouverts à tous les habitants, qui auraient besoin immédiatement de se protéger de la chaleur. Chacun aurait ainsi à côté de chez soi des solutions de repli et de refuge en cas de pic de chaleur.

Pour cela, il nous semble que des locaux existants peuvent être mobilisés en commençant par les locaux de la Métropole ou encore des communes, mais aussi les lieux privés déjà ouverts au public ou qui pourraient le devenir à ces occasions. Pour constituer ce maillage, un travail de coordination, mais aussi d'information est à prendre en charge. La Métropole, les communes et la presse locale semblent bien placées pour cela.»

→ **Zoom sur une proposition :** Expérimenter des partenariats avec des lieux privés pour mettre à disposition des équipements pendant les pics de chaleur. Pour finir de constituer une bonne répartition des lieux frais, là où il en manque notamment, des partenariats avec des lieux privés (entreprises, salles de sport...) pourraient être recherchés.

6. EN 2050, DES ESPACES PUBLICS DONNANT LA PRIORITÉ AU VÉGÉTAL ET À L'EAU, GARANTISSANT LA FRAÎCHEUR

En résumé : « La végétalisation du territoire a beaucoup de bénéfices pour la fraîcheur. L'accès à l'ombre est essentiel. Cette végétalisation concerne les espaces publics, mais aussi les espaces privés et les copropriétés qu'il faut accompagner en ce sens. La Métropole et ses partenaires doivent donc continuer les efforts entrepris pour une végétalisation massive du territoire :

- En visant les objectifs de végétalisation promus par l'Organisation mondiale de la santé.
- En mettant l'accent sur les territoires aujourd'hui encore les plus minéraux et fortement peuplés.
- En facilitant l'accès aux espaces verts (ouverture élargie des parcs, ouverture d'espaces verts privés quand cela s'y prête...).

L'accès à l'eau dans l'espace public (fontaines) et pour se rafraîchir (baignades, brumisateurs...) est également à travailler.»

→ **Zoom sur une proposition :** Se baigner dans le Rhône! Le territoire a la chance d'être traversé par de nombreux cours d'eau. La possibilité de baignades dans ces milieux naturels est à étudier pour permettre à la population de se rafraîchir et alors que le territoire manque de piscines.

7. EN 2050, DES BESOINS ESSENTIELS GARANTIS PAR L'ADAPTATION DE SERVICES PUBLICS ET ACTIVITÉS INDISPENSABLES

En résumé : « Les services publics essentiels doivent être maintenus en cas de forte chaleur, et en priorité :

- La sécurité et la santé (améliorer la prise en charge et l'identification des personnes vulnérables, rénover les établissements médicaux sociaux).
- L'éducation (aucune classe fermée, priorité au présentiel, à la rénovation des bâtiments scolaires et anticipation de solutions transitoires).
- La mobilité (adaptation et continuité des transports en commun).

En période de crise, nous comprenons que quelques dégradations de ces services puissent intervenir, mais les acteurs publics doivent :

- S'assurer que les services essentiels fonctionnent dans tous les territoires;
- Anticiper les besoins en imaginant des solutions alternatives en attendant la mise en place de solutions plus pérenne.

La Métropole n'a pas toutes les compétences, mais doit jouer un rôle pour inciter l'ensemble des acteurs à se préparer et se mobiliser sur ce sujet. Elle peut aussi agir fortement dans le cadre de ses compétences pour montrer la voie à suivre.»

→ **Zoom sur un point de débat :**

Des « dégradations acceptables » temporaires des services et activités du territoire en cas de chaleur? La notion de « dégradations acceptables », par exemple, en matière de santé ou d'activités économiques a fait débat.

8. EN 2050, DES LIEUX FRAIS À PROXIMITÉ DE CHEZ SOI

En résumé : « Nous alertons sur le manque de reconnaissance et de prise en compte des risques liés à la chaleur dans de nombreuses situations professionnelles.

C'est une question de réglementation et de droit du travail à faire évoluer au niveau national, mais aussi de sensibilisation des employeurs et employés.

Pour sa part, la Métropole pourrait porter cette réflexion auprès de ses propres activités et employés ou encore dans sa politique d'achat. Avec les autres acteurs, elle peut également agir en sensibilisation et accompagnement des entreprises. La question du partage des responsabilités entre entreprises et salariés a été fortement discutée. »

→ **Zoom sur un point de débat :** Le partage des responsabilités ne fait pas l'objet d'un consensus entre les membres. Pour certains, l'amélioration des conditions de travail repose sur la responsabilité des employeurs censés protéger leurs salariés et préserver leur santé et productivité. Pour d'autres, la responsabilisation des travailleurs doit être envisagée et la responsabilité davantage partagée entre employeurs et employés.

9. EN 2050, UNE VIE SOCIALE, CULTURELLE, SPORTIVE QUI CONTINUE AVEC LA CHALEUR

En résumé : « Durant les périodes de fortes chaleurs estivales, il est important que soit maintenue une offre culturelle et sportive de proximité. Cela passe par une adaptation des équipements et de leur fonctionnement même si chacun doit aussi adapter ses pratiques en fonction de la chaleur. Le maintien de ces activités est également une manière d'éviter le repli sur soi et l'isolement dans des périodes où l'entraide est importante. »

→ **Zoom sur une proposition :** Développement de sites sportifs éphémères adaptés à la chaleur ! En période de fortes chaleurs, certaines activités sportives ne pourraient plus être possibles, mais une offre alternative pourrait être proposée avec, par exemple, des piscines éphémères, des activités sportives dans des lieux publics plus frais...





1. La fraîcheur pour tous : un objectif en commun et une responsabilité partagée entre habitants, acteurs économiques et acteurs publics.

- Agir en **prévention** des crises
- Prévoir les **moyens et investissements** nécessaires



2. La culture de la chaleur se transmet et se partage.

- **Apprendre** toutes et tous à vivre avec la chaleur
- **Faire prendre conscience** des risques aux élus, entreprises, associations...



9. Des horaires décalés, des lieux aménagés... la vie sociale est préservée.

- Maintenir les **activités culturelles et sportives**
- Éviter ainsi l'**isolement**



8. Les conditions de travail et le matériel sont adaptés, sans perturber la tranquillité.

- Adapter le **code du travail**
- **Sensibiliser** entreprises et employés



7. Quand il fait trop chaud, l'école dans un gymnase bien au frais, c'est possible.

- Assurer les **services essentiels** (santé, école, transports...)
- Adapter les **bâtiments**... mais aussi leur **fonctionnement**

La Métropole adaptée à la chaleur

Priorités illustrées de la Convention Métropolitaine pour le Climat

3. L'échange et le lien social sont essentiels pour se protéger les uns les autres.

- Encourager l'entraide au quotidien et en proximité
- S'appuyer sur la mobilisation des habitants



4. Des logements rénovés, pour davantage de confort en été.

- Limiter le recours à la climatisation
- Prioriser le soutien à la rénovation dans les secteurs en surchauffe



5. Des lieux de fraîcheur à proximité : tout le monde peut en profiter.

Organiser un réseau de lieux frais pour se protéger en ouvrant des lieux publics et privés



6. Priorité au végétal et à l'eau dans tous les espaces publics.

- Prioriser la création d'espaces verts dans les territoires les moins pourvus
- Faciliter l'accès aux espaces verts (horaires...) et à l'eau (fontaines, baignade...)



© Métropole de Lyon / Illustrations Citiés Plume / Adobe Stock

MÉTROPOLE

GRAND LYON

Points de débat et de dissensus entre les membres

Si la Convention Métropolitaine pour le Climat a permis de dégager un large consensus sur l'urgence d'adapter la Métropole de Lyon à la chaleur, certains sujets ont fait l'objet de débats et de divergences de points de vue parmi les participants. Ces discussions reflètent la complexité des enjeux liés à l'adaptation et les arbitrages nécessaires pour construire des solutions adaptées pour tous.

1. QUELLE PLACE POUR LA CONTRAINTE ET LA RÉGULATION? 2. QUI FINANCE L'ADAPTATION?

Un des débats majeurs a porté sur le **niveau d'intervention des pouvoirs publics** dans l'adaptation :

- **Faut-il imposer des normes contraignantes?** Certains membres estiment que la régulation est essentielle pour garantir une transition rapide et efficace (ex: obligation de végétalisation, interdiction de matériaux favorisant l'effet d'îlot de chaleur...).
- **Ou privilégier l'incitation et la sensibilisation?** D'autres considèrent qu'une approche plus souple et pédagogique est préférable, en laissant davantage de liberté aux habitants et aux entreprises pour s'adapter à leur rythme.

L'investissement nécessaire pour adapter le territoire a soulevé des interrogations sur la **répartition de l'effort financier** :

- **Un rôle central pour les pouvoirs publics?** Certains participants estiment que l'adaptation relève d'un bien commun et que la Métropole et l'État doivent financer la majorité des actions, notamment pour éviter des inégalités territoriales.
- **Un partage des coûts avec les entreprises et les habitants?** D'autres jugent que les acteurs économiques et les citoyens doivent aussi contribuer, par des financements privés ou des engagements individuels (isolation des logements, adaptation des commerces...).

3. COMMENT ÉQUILIBRER ADAPTATION ET MAINTIEN DU CADRE DE VIE ?

L'adaptation à la chaleur implique parfois des transformations profondes du territoire et des habitudes de vie, ce qui a suscité des débats sur les limites de ces évolutions :

- **Jusqu'à où modifier nos villes et nos rythmes sociaux ?** Certains plaident pour des changements radicaux, comme une réduction drastique des surfaces minéralisées, une végétalisation massive ou une révision des horaires de travail en été.
- **Préserver un équilibre avec la qualité de vie actuelle ?** D'autres insistent sur la nécessité de trouver un compromis, en évitant des modifications trop brutales qui pourraient perturber les habitants et les activités économiques.

→ **Un débat démocratique qui enrichit la décision publique**

Ces dissensus illustrent la richesse des réflexions menées au sein de la Convention et la diversité des sensibilités présentes. Si des divergences ont existé, elles ont permis d'approfondir les enjeux et de nourrir des propositions réalistes et adaptées au territoire. Elles montrent aussi qu'il n'existe pas de solution simple, partagée et consensuelle face aux défis posés par l'adaptation à la chaleur. La diversité des points de vue a révélé la complexité des arbitrages à opérer et la nécessité de conjuguer plusieurs approches pour répondre aux attentes variées des habitants.

La Convention attend de la Métropole de tenir compte de ces débats dans la mise en œuvre des recommandations citoyennes, en trouvant le bon équilibre entre régulation et libéralisme économique, financement public et privé, adaptation et préservation du cadre de vie.



MÉTROPOLE DE LYON
20 rue du Lac
CS 33569 - 69505 Lyon Cedex 03

MÉTROPOLE

GRAND LYON

CONTACT PRESSE

Métropole de Lyon

Marion Morel
marion.morel@grandlyon.com
06 77 04 30 39

Le kit de presse



L'avis citoyen



grandlyon.com

